



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 23 JUIN 2014

Le Comité Hygiène et Sécurité s'est réuni le 23 juin 2014. Les points suivants ont été abordés.

Déclaration liminaire CGT, Solidaires, FO, CFDT

Lors du groupe de travail du 02 juin 2014, les organisations syndicales ont pris connaissance du tableau de bord de veille sociale (T.B.V.S.) pour l'année 2013. A cette occasion elle ont eu connaissance de deux suicides ou tentatives sur le département en 2013 alors qu'elles auraient dû en être informées au moment de leur survenue afin d'étudier les conditions de travail dans lesquels ces agents travaillaient et de, notamment, diligenter le cas échéant une enquête

conformément aux textes régissant la mise en place des C.H.S.C.T. Les organisations syndicales ont donc demandé par cette déclaration à connaître les noms et les services des agents concernés et que cette situation ne se reproduise plus.

La direction a répondu qu'elle communiquerait les éléments 2013 et s'est engagée à informer le CHS en cas d'événement de cette nature.

Propositions de dépenses (travaux, équipements, formations et habilitations électriques).

Parmi les propositions de dépenses, la C.G.T., notamment, a demandé la généralisation progressive des pupitres à tous les agents afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques (T.M.S). A titre expérimental, il a été décidé que les services de publicité foncière de Vanves et Nanterre, les S.I.E. de Gennevilliers et Vanves ainsi que la trésorerie municipale de Sceaux en soient équipés à tour de rôle. Certaines dépenses ont été proposées qui n'avaient pas été abordées en groupe de travail. Parmi celles-ci, deux par exemple, doivent en principe être financées par le budget directionnel :

- la vérification des installations électriques de la Trésorerie de Colombes. Elle fait partie des dépenses incombant à l'employeur car résultant d'une obligation générale de sécurité à l'égard des agents ;

- l'accessibilité de l'entrée du public de la Trésorerie de Bagneux aux handicapés. Or il s'agit d'une obligation incombant à l'employeur à l'horizon 2018 (initialement 2015) et donc d'une dépense qui doit être financée par le budget directionnel.

Présentation du rapport annuel du médecin de prévention de l'année N-1

Le médecin de prévention a rappelé qu'elle doit gérer 2054 agents sur le département. En 2013, elle a reçu 515 agents en visite annuelle et devait voir 530 agents en visite quinquennale. Elle en a finalement vu 274, 193 ne se sont pas présentés. Sur les personnes qui se sont présentées,

30 ont pu bénéficier d'un aménagement de poste. Par ailleurs, le médecin et l'assistant de prévention ont présenté les fiches de risques professionnels pour l'année 2014.

Point sur les exercices d'évacuation en 2013

A la date de la réunion, dix sites du département ont réalisé au moins un exercice d'évacuation. Pour mémoire, les sites de plus de 50 personnes doivent en réaliser au moins deux à l'année. A cet égard, la suppression généralisée des temporisations est prévue (les systèmes sont équipés d'une temporisation de 5mn avant le déclenchement des sirènes pour éviter l'évacuation en cas de fausse alarme). Ces exercices ont été l'occasion de mettre en exergue les anomalies suivantes : sur Sèvres, la centrale incendie n'est

plus aux normes. Sur Montrouge, les portes coupe-feu sont défectueuses. Sur Asnières, une issue de secours balisée donne sur la crèche. A la T.M. de Meudon, l'issue de secours était défectueuse. L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) a fait remarquer que cette issue était déjà défectueuse lors de sa visite.

Présentation du T.B.V.S. (tableau de bord de veille sociale) pour l'année 2013 par la division RH

La division R.H. a commenté le T.B.V.S. pour l'année 2013. Ce document doit notamment servir à faire évoluer le plan annuel de prévention (le PAP). La division R.H. a précisé

que certains indicateurs devaient être maniés avec précaution puisque les bases sur lesquelles ils avaient été élaborés avaient changé entre 2012 et 2013 (ex : le

décompte des jours d'absence maladie. Autrefois basé sur les journées comptables, il est désormais calculé en jours ouvrés). Parmi ces indicateurs, on note que 3032 écrêtements d'horaires variables ont eu lieu en 2013. 92 emplois n'ont pas été pourvus. 3,45 % des agents des S.I.P. et trésoreries ont été formés à l'accueil des publics difficiles. 38 accidents de services se sont produits, la

majorité étant des accidents de trajet. 3 interpellations de la direction et audiences au niveau local concernaient les conditions de vie au travail. Enfin, 2 suicides ou tentatives de suicide ont eu lieu sans que le C.H.S.C.T. des Hauts-de-Seine n'ait été informé et saisi (comme le prévoit pourtant le décret ministériel instituant les C.H.S.C.T.).

Présentation des rapports de visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (trésorerie Hauts-de-Seine Habitat et C.F.P. de Neuilly).

Au C.F.P. de Neuilly-sur-Seine, il a été noté la présence d'infiltrations d'eau, notamment dans le parking et les locaux techniques. Le centre datant de moins de dix ans, la C.G.T. a remarqué que la garantie décennale dommage-ouvrage pouvait être actionnée afin de solutionner ce problème.

De nombreux problèmes électriques ont été relevés par l'I.S.S.T. lors de sa visite de la trésorerie Hauts-de-Seine Habitat. A la suite de son passage, Habitat 92 a été saisi le 19 mai dernier. L'ergonome du ministère a par ailleurs été saisi pour tout le site.

Examen des registres S.S.T. par l'assistant de prévention et la secrétaire administrative.

Le C.H.S.C.T. a examiné les registres S.S.T. des différents sites du département en séance.

Point sur les accidents de services et maladies professionnelles pour le 1er semestre 2014 par la division RH.

En 2014, 8 accidents de trajets et 3 accidents d'une autre nature ont été recensés par les R.H. du département.

Questions diverses.

Transfert de la R.F. d'Antony à la T.M. d'Antony. Un point sur les modalités du transfert de la R.F. d'Antony à la T.M. a été fait (modalités immobilières). Il a été remarqué que les nouveaux bureaux occupés par les agents étaient exigus.

Fusion des SIP de Boulogne et Nanterre. Alors qu'elle n'avait pas été évoquée en groupe de travail, la direction a évoqué la fusion de ces SIP en séance. Elle a précisé que cette fusion n'affectait pas du point de vue logistique les conditions de travail des agents qui restent dans les mêmes locaux.

Modalités de certains aménagements horaires. La C.G.T. a demandé à ce que R.H. précise les modalités des aménagements horaires en matière d'allaitement et plus précisément concernant la possibilité pour les mères qui allaitent de tirer leur lait sur place. Alors que le droit du travail applicable en cette matière, comme dans d'autres d'ailleurs, à la fonction publique (cf. les rapports de visite de l'I.S.S.T.), prévoit qu'il est possible de tirer son lait sur place et de bénéficier à la fois d'un local pour le faire et des mêmes aménagements horaires que ceux dont peut bénéficier la mère qui allaite son enfant sur place tel que précisé par une circulaire interprétative de 1995. Le responsable de la division R.H. a répondu : « *la législation du travail ne s'applique pas à la fonction publique* ». Or, en cas de vide juridique, c'est le droit du travail qui s'applique comme en l'espèce. De plus, c'est sur cette base que l'I.S.S.T. fait ses rapports.

La participation des représentants du personnel aux instances représentatives. Alors qu'il existe une note ministérielle régissant la question de la participation des élus aux instances représentatives, celle-ci n'est pas prise en compte par tous les chefs de service (souvent par méconnaissance de son existence). A la demande de la C.G.T., cette question a été portée à l'ordre du jour, certains élus rencontrant des difficultés pour siéger normalement et/ou quant à la prise en compte de leur participation au moment de la fixation de leurs objectifs et de l'appréciation de leurs résultats par leurs chefs de service. Il a donc été demandé si la direction pouvait informer les chefs de service sur ce point. La direction s'est engagée à insérer ces informations dans le livret d'accueil destiné aux chefs de services.

Programme de visites des représentants syndicaux pour le second semestre 2014. Les visites des sites de Saint-Cloud et Asnières ont été décidées respectivement en septembre et octobre ou novembre prochain.

Formation des membres du C.H.S.C.T. (volets risques psycho-sociaux et troubles musculo-squelettiques). Deux journées de formation sur les R.P.S. sont prévues en décembre prochain.

La délégation CGT : Céline ALAYA, Olivier BENSMAINE